

# Audit des subventions – rapport de synthèse

## Pro Helvetia

### L'essentiel en bref

---

La fondation de droit public Pro Helvetia (PH) est chargée de promouvoir l'art et la culture suisses en vue de leur diversité et de leur grande qualité. Dans le message sur l'encouragement de la culture pour la période 2016 à 2020, un cadre financier a été fixé. Suite à des coupes, ce dernier s'élève à 202,8 millions de francs, soit un montant annuel moyen d'environ 40,5 millions.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a prévu d'examiner l'octroi des subventions par PH afin de juger de l'efficacité de l'encouragement de la culture et des indicateurs appliqués au contrôle de la mise en œuvre. Il a délégué cette tâche à l'entreprise externe de recherche et d'évaluation de l'action de l'État Interface. Le présent rapport de synthèse résume les constats principaux et formule des recommandations.

De manière générale, l'encouragement de la culture par PH est évalué positivement. La fondation est en mesure de mettre en œuvre la stratégie du Conseil fédéral de manière efficace. Le système des indicateurs permet de tirer des constats sur la réalisation des tâches. Examinant sa pratique d'encouragement de manière critique, PH l'a régulièrement développée. Bien que son action soit jugée globalement positive, des améliorations sont possibles dans différents domaines.

#### **Conflit entre efficacité et large éventail des tâches**

Dans le cadre de ses processus actuels, PH peut en principe réaliser ses tâches et atteindre ses objectifs avec efficacité. Des informations montrent que l'efficacité a par exemple pu être renforcée dans l'examen des demandes ces dernières années. Compte tenu du large éventail des tâches et des groupes cibles, le défi à relever est d'utiliser les ressources de manière ciblée et efficace sans compromettre l'accomplissement du mandat légal. PH peut examiner la marge de manœuvre d'une utilisation ciblée des ressources et l'exploiter si cela s'avère judicieux.

Il est important que PH continue d'exercer son activité de manière critique et en particulier qu'elle examine régulièrement d'autres instruments d'encouragement.

#### **Les indicateurs ne permettent aucune vérification quantitative ni mesure des effets**

Lors de la définition des indicateurs, la fixation de valeurs cibles a été abandonnée. Or, des données quantitatives sont importantes car elles servent de base à la surveillance. Le CDF recommande de déterminer celles qui devraient être incluses dans le rapport ex post et d'en tenir compte pour le pilotage.

Les indicateurs ne permettent d'évaluer ni les effets sur les groupes cibles ni l'atteinte des objectifs supérieurs fixés dans le message concernant l'encouragement de la culture. Des indicateurs en matière d'efficacité sont indispensables afin de mesurer la durabilité et les

effets sur le long terme de l'encouragement. La mesure des effets pouvant accroître la crédibilité et l'acceptation des subventions, le CDF recommande d'examiner lesquels de ces indicateurs peuvent être définis.

PH ne communique que partiellement sur ses activités d'évaluation. Le CDF recommande à la fondation d'informer ouvertement sur ses propres évaluations et celles réalisées par des organismes externes.

**Texte original en allemand**